

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

**Direction des Infrastructures routières et
Aéronautiques**
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

- Exécution de travaux d'entretien et d'exploitation sur routes, aéroport
- Participation à la mission de surveillance du réseau
- Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal
- Astreintes
- Entretien engins et locaux
- Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie, réparation de chaussée, débroussaillage, ...)
- Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier ;

Service : Antenne Technique de Briançon
Résidence administrative : Monétier-les-Bains
Cadre d'emploi : Adjoint technique
RIFSEEP : Classification / Cotation : C2
Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles
Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : [hautes-alpes.fr/emploi](https://www.hautes-alpes.fr/emploi)

- Acteur au quotidien de la viabilité hivernale afin d'assurer les niveaux de services définis : patrouilles ; interventions aléatoires ... ;
- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du service hivernal ou lors de l'astreinte estivale
- Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux

Permis de conduire : C E B

Niveau Requis :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées

CACES / ACES :

R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
<p>Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents <p>Unité de travail : Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI): Oui <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 19 décembre 2019 Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Organisation du temps de travail : Référence au règlement intérieur exploitation en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules : conduite en sécurité des engins de VH et autres véhicules</p>
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
- Usagers de la route	- Antenne technique